INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
10 novembre 2025

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 10 novembre 2025 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Marie-France Gagnon
Madame Lise Bérubé
Monsieur Dave Côté
Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 142-25

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

Résolution No 143-25

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2025;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 1 octobre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

Résolution No 144-25

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2025;

Il est proposé par M. Dave Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 27 octobre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SECONDE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

Résolution No 145-25

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la seconde séance extraordinaire du 27 octobre 2025;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 27 octobre 2025, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2025

Résolution No 146-25

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2025 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 31 octobre 2025 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2025 comportant les numéros de chèques de # 9955 à # 9966 totalisant **43 033.41 $;**

DE PRENDRE ACTE des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 31 octobre 2025, apparaissant au tableau ci-dessous et totalisant un montant de **35 435.16 $;**

Dépenses incompressibles - Octobre 2025	
Nom du fournisseur	**Montant**
Agence Revenu du Canada (DAS Septembre 25)	1 707.52 $
Intérêt Prêt #5 TECQ19-23	835.17 $
Intérêt Prêt #6 Rétrocaveuse	815.47 $
Capital Prêt édifice municipale	5 000.00 $
Intérêt Prêt édifice municipale	2 985.23 $
Frais bancaires	76.85 $
Hydro	3 340.67 $
Location du photocopieur	133.37 $
Ministre Revenu du Québec (DAS Septembre 25)	4 183.74 $
Propulse	3 644.73 $
Salaire des employés	7 232.13 $
Salaire des élus	2 120.91 $
Telus Québec (garage internet, téléphone)	161.29 $
Télécommunication de l'Est	196.27 $
Telus Québec (loisirs)	51.26 $
Visa	2 950.55 $
Total	**35 435.16 $**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023

Résolution No 147-25

Monsieur Marc-Olivier Langlais, auditeur et représentant de Raymond Chabot Grant Thornton, a présenté, en début de séance, les états financiers de l'année 2023.

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte le dépôt des états financiers 2023 démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 26 722$.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution No 148-25

La greffière-trésorière, madame Jinny Lecours, reçoit les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour les élus suivants:

La mairesse, madame Chantal Gagnon;
La conseillère, madame Lise Bérubé;
La conseillère, madame Marie-France Gagnon;
Le conseiller, monsieur Dave Côté;
Le conseiller, monsieur Christian Baril.

NOMINATION D'UN MAIRESSE SUPPLÉANTE

Résolution No 149-25

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de nommer un des conseillers comme mairesse suppléante en cas de vacance au poste de maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité;

DE NOMMER Mme Marie-France Gagnon comme mairesse suppléante pour la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE EN L'ABSENCE DE LA MAIRESSE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution No 150-25

CONSIDÉRANT QU E le quatrième alinéa de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Mme Marie-France Gagnon pour agir comme substitut en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste, au conseil de la MRC de Rimouski-Neigette.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ORGANISMES DU MILIEU

Résolution No 151-25

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Cette résolution est reportée à une séance ultérieure.

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentant :

Bibliothèque : _____
Comité famille et aînées : _____
Jardin communautaire : _____
Comité d'embellissement : _____
Corporation de développement : _____
Comité des Loisirs : _____
Comité de survie de l'École La Colombe : _____
Comité de la Route des Monts Notre-Dame : _____

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 302-25 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Résolution No 152-25

Mme Lise Bérubé, conseillère, par la présente

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 302-25 modifiant le règlement # 272-22 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

- dépose le projet de règlement numéro 302-25 modifiant le règlement # 272-22 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 303-25 RELATIF À LA PERTE DE SALAIRE D'UN(E) ÉLU(E) POUR LA PARTICIPATION À DES RÉUNIONS DURANT LES HEURES DE TRAVAIL

Résolution No 153-25

M. Dave Côté, conseiller, par la présente

- donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 303-25 relatif à la perte de salaire d'un(e) élu(e) pour la participation à des réunions durant les heures de travail;

- dépose le projet de règlement numéro 303-25 relatif à la perte de salaire d'un(e) élu(e) pour la participation à des réunions durant les heures de travail;

POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL NOVEMBRE 2025.

Résolution No 154-25

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.*

ACCEPTATION DE L'ENTENTE SUITE AU DÉPÔT D'UNE PLAINTE EN VERTU DE L'ARTICLE 124 DE LA LOI SUR LES NORMES DE TRAVAIL

Résolution No 155-25

ATTENDU QUE l'employé portant le numéro 32-0017 a déposé une plainte conformément à l'article 124 de la Loi sur les normes du travail, réclamant une compensation de 11 000$ pour des droits relatifs à son emploi;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de régler ladite plainte à l'amiable sans recours au tribunal et qu'une entente a été conclue concernant la compensation due à l'employé laquelle s'élève à la somme de 11 000$ avant impôt;

ATTENDU QUE l'employé a renoncé à son droit à la réintégration dans son emploi, et ce, en contrepartie du règlement financier proposé;

ATTENDU QUE cette compensation sera versée par dépôt direct à l'employé 32-0017;

ATTENDU QUE la somme de 11 000$ sera réduite des retenues fiscales applicables, soit 19% au provincial et de 10% au fédéral, conformément aux lois fiscales en vigueur;

ATTENDU QUE cette entente est considérée comme définitive et contraignante pour les deux parties, qui renoncent à toute action future.

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de verser à l'employé numéro 32-0017 la somme de 11 000$ sera réduite des retenues fiscales applicables, soit 19% au provincial et de 10% au fédéral.

COURS DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – COOPÉRATIVE DE PARAMÉDICS DU GRAND-PORTAGE

Résolution No 156-25

CONSIDÉRANT QU'il est important pour la Municipalité qu'au moins 2 employés soient détenteurs d'un cours de Secourisme en milieu de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

travail valide, afin de procurer les premiers soins lors d'une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement une subvention disponible auprès de la Coopérative des Paramédics du Grand Portage pour offrir cette formation gratuitement à 4 personnes;

Il est proposé par M. Dave Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts désigne Mme Chantal Gagnon, Mme Jinny Lecours, M. Denis Ouellet et M. Stéphane Proulx pour recevoir la formation Secourisme en milieu de travail dispensée par le Centre de formation de la Coopérative des Paramédics du Grand Portage. Les dates de formation pourront être choisies en fonction des options suggérées.

ACCEPTATION PRISE EN CHARGE DOSSIER FDR – PROMOTEUR

Résolution No 157-25

ATTENDU QUE la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts avait déposé le projet Aménagement du terrain et d'éclairage du terrain au Centre des Loisirs;

ATTENDU QUE les personnes siégeant sur le conseil d'administration ont presque tous démissionnées et que la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts ne pourra plus réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts :

- Approuve la prise en charge du projet Aménagement du terrain et d'éclairage du terrain au Centre des Loisirs;

- Désigne Mme Jinny Lecours à agir au nom de la municipalité et à signer tout document relatif à cette demande de financement et la réalisation du projet.

COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS

Résolution No 158-25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite rédiger une Politique des familles et des aînés;

Il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise la mise sur pied d'un comité de pilotage ayant pour mandat de rédiger la Politique des familles et des aînés, ainsi que le plan d'action afférant, et nomme les personnes suivantes pour composer le comité de pilotage;

Mme Chantal Gagnon, élue responsable des questions aînées;
Mme Marie-France Gagnon, élue responsable des questions familles;
Mme Marie-Paule Robichaud, représentante de la communauté aînée;
M. Gilles Ouellet, représentant de la communauté aînée;
M. Stéphane Proulx, agent de vitalisation;
Vacant, représentant de la communauté famille;
Mme Véronique Thibault, conseillère au développement local et intermunicipal de la MRC de Rimouski-Neigette.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028.

Résolution No 159-25

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 21h01 à 21h18.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 160-25

Il est proposé par Mme Lise Bérubé que la séance soit levée. Il est 21h19.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2025.

Chantal Gagnon, Mairesse

Jinny Lecours, Directrice générale

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103